

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr. par an... 16 par trois mois... Poste : 5 fr. par an...

On s'abonne à SAUMUR, au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... Réclames... Faits-divers...

RÉSERVES SONT FAITES... Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne à PARIS, à l'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

25 Mai 1882.

BULLETIN

Le retrait de la démission de M. Léon Say.

Le cabinet tout entier a compris que le départ de M. Léon Say amènerait sa chute, et il a mieux aimé imposer silence à ses rivalités intérieures pour prolonger de quelques semaines son existence.

La réforme de l'impôt sur les boissons ne sera discutée qu'après le vote du budget. Là-dessus s'engage une discussion ridicule; M. Lockroy et M. Clémenceau réclament des explications; les ministériels, les centre gauche poussent des clameurs pour étouffer toute explication.

Les journaux continuent à s'occuper de la séance de lundi, à la Chambre, où a commencé la première délibération sur le projet de loi concernant l'enseignement secondaire privé.

ment, en effet, ne serait plus « libre » du tout.

Il s'agit d'un nouveau pas dans l'œuvre de désorganisation et de ruine de l'éducation nationale. Les sectaires ne veulent pas autre chose : faire dans l'enseignement secondaire ce qu'ils viennent de perpétrer dans l'enseignement primaire.

L'ironie est d'autant plus insolente, d'autant plus cruelle, qu'il dépendra de l'inspection, organisée par le projet, de porter à l'établissement en question une fois institué, supposé prospère malgré toutes les entraves dont il sera entouré, de lui porter, disons-nous, le coup de la mort.

M. Freppel, que rien ne lasse et qui, à force de valeur, de talent et de courage, finit par forcer l'attention de la Chambre, est le premier sur la brèche pour défendre encore cette liberté que l'on veut ravir au pays.

On prétend que l'on exige de nouvelles garanties pour élever le niveau des études; or, si l'on a supprimé les écoles libres, c'est précisément parce que le niveau de leur en-

seignement était plus élevé que celui de ces écoles officielles; ce sont leurs succès qui ont été la cause de la persécution; et ce que l'on poursuit aujourd'hui encore, c'est d'empêcher les écoles libres de témoigner par leurs succès de leur supériorité sur les écoles officielles.

M. Freppel, dit la Gazette de France, développe cette thèse avec une grande finesse et traite toute la question de l'éducation et de l'instruction avec une compétence qui, même à gauche, est fort écoutée et appréciée.

La critique qu'il dirige avec des documents authentiques contre la faiblesse des études universitaires soulève d'assez vives colères sur les bancs où siègent quelques professeurs de l'Université.

Ce discours, que nous ne pouvons reproduire, vu sa longueur, a produit un grand effet, même à gauche. Le rapporteur, M. Compayré, qui a pris ensuite la parole, a paru faible et ennuyé après cette énergique défense de la liberté de l'enseignement.

LA CRISE N'EST QU'AJOURNÉE.

La Chambre et M. Léon Say se sont embrassés.

Est-ce de bon cœur? Cette réconciliation est-elle sérieuse? Et combien de temps durera-t-elle? Si M. Léon Say a confiance dans la confiance de la Chambre, c'est qu'il serait naïf.

Le parti gambettiste a renoncé avant-hier à sa victoire, mais il était très-enchanté d'avoir expérimenté ses forces.

Il lui suffira, à la prochaine occasion, de souffler sur le ministre des finances pour le chasser du cabinet.

En vérité, le replâtrage consenti par la majorité ne nous rassure que médiocrement.

rons jamais oublier certains actes, nous désirons très-sincèrement qu'il garde la direction des finances par ce seul motif qu'il est opposé aux folles innovations.

Nous croyons que, si sa démission avait été maintenue, il en serait résulté de grandes inquiétudes dans le monde des affaires.

C'est le ministre des finances le moins mauvais que nous puissions avoir par le triste temps qui court.

Voilà notre opinion, qui est celle de tous les hommes prudents.

Mais nous sommes bien obligés d'avouer que nous ne croyons pas à la solidité du contrat renouvelé entre M. Léon Say et une majorité qui n'a point de principes de gouvernement.

Et nous sommes convaincus que la crise ministérielle n'est qu'ajournée, et pas à bien loin.

Les dépêches nous apprennent que les consuls généraux au Caire font tous leurs efforts pour amener une solution amiable.

Jusqu'ici leurs démarches n'ont eu aucun résultat heureux.

Arabi-Pacha n'entend pas s'en aller. On a beau lui dire que la Chambre des notables est ralliée au khédive, que l'opinion publique est contre lui, il n'en veut rien croire. Appuyé sur les colonels qui mettent à son service leurs régiments, il déclare qu'il est disposé à la résistance et assez fort pour triompher.

Il n'y a donc pas apparence jusqu'ici que le ministère, où Arabi joue le principal rôle, soit décidé à se retirer devant la pression des consuls.

Ce qui semble confirmer ces dispositions des ministres, c'est que des préparatifs militaires sont faits pour repousser par la force les tentatives de débarquement.

Chronique générale.

Dans les couloirs de la Chambre on s'entretient au point de vue rétrospectif de l'in-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLAT.

XX

L'EDEN DU XARR. (Suite.)

Il nous faut maintenant expliquer comment le fidèle compagnon de Montméral avait échappé à l'horrible mort qu'il attendait et pourquoi il se trouvait en ce moment le complice inconscient de l'incendie et du rapt commis par Assaverte.

Dans le silo où il avait été jeté avec ce dernier sur l'ordre de Deris, après la scène de la kasbah, Philoctète se répandit en malédictions contre son bourreau et menaça de réclamer à son capitaine d'abord, puis au colonel, voire même au général.

Il retourna alors sa rage contre son compagnon de captivité, avec lequel il était lié dos à dos.

— Tu n'as pas bientôt fini de me grouiller comme ça dans le dos? lui criaient Philoctète.

— Il me semble qu'au lieu de nous quereller, il vaudrait mieux tâcher de nous tirer de là, répondit tranquillement Assaverte.

— Eh! parle-moi, crois-tu donc que je ne l'aie pas déjà tenté? Mais ces maudites cordes d'alfa sont dures comme du fer, chaque mouvement ne fait que les entrer plus profondément dans mes poignets.

— Oh! oui, je reconnais bien là la prévoyance du senor Ruscada, dit Assaverte, après un nouvel effort qui ne réussit qu'à ensanglanter ses mains.

— Du senor Ruscada, dis-tu? Celui qui habite à Nemours?

— Oui.

— Le père du sous-officier condamné pour avoir fait évider un chef Touareg?

— Parfaitement!

— Et c'est lui qui m'a fait jeter dans ce trou avec toi? Mais qu'avons-nous donc fait, mon maître et moi, à ce paroisien-là? Il me semble que son fils nous devrait des remerciements plutôt à nous qui avons sauvé et recueilli la jeune fille

pour laquelle il s'est compromis.

Et Philoctète raconta à Assaverte l'histoire de Djemmaah.

— Oui, dit celui-ci, après avoir entendu le récit. Le fils peut vous devoir de la reconnaissance; mais le père n'a pas de ces sensibleries, et je crois bien que s'il tenait la Djemmaah, il lui ferait un sort pareil au nôtre.

Il n'aime pas qui le gêne, et l'étrange influence prise par cette petite Touareg sur son José l'a obligé à ces démarches qu'il lui fera payer cher, s'il le peut.

— Bah! ricana Philoctète. Que je sorte d'ici seulement, moi, et puisqu'il tient tant à son fils, je me charge bien de le mater cet homme de fer.

— Au fait, il a raison, murmura Assaverte, et si le capitaine Montméral est raisonnable et ne veut pas trop fouiller le passé à mon sujet, nous pourrions nous entendre pour détruire l'échafaudage élevé par Deris et briser les chaînes qui m'ont lié à lui comme le chien à son maître.

— Mais comment sortir d'ici? Deris croit-il à une maladresse de ma part ou à une véritable tentative de meurtre? Va-t-il nous laisser mourir de faim dans ce silo?

Le misérable frissonnait à cette pensée.

En ce moment, le peu de jour qui pénétrait au fond du silo disparut. Les deux prisonniers, bien que la journée commençât à peine, se trouvèrent

plongés dans une obscurité complète.

Sur l'ordre de Deris, apporté par son Arabe, le juif venait de fermer l'orifice avec une plaque de tôle qu'il reconyrit d'une couche de terre, dans laquelle des fleurs et des légumes furent repiqués.

Au dehors, un innocent potager dissimulait maintenant la fosse; Philoctète et Assaverte étaient enterrés.

— Allons, c'est fini! murmura Assaverte.

— Qui, quoi fini? Tu crois que je vais me laisser enterrer comme cela? dit Philoctète au comble de la fureur.

— Et comment feras-tu pour te sauver? Quelques heures encore et l'air va nous manquer. Nous sommes perdus, je te le dis.

Philoctète essayait vainement de porter ses mains à sa bouche pour ronger ses liens. Les hommes de Deris avaient fait leur métier en conscience. L'honnête soldat était lié aussi fortement et aussi adroitement que s'il eût eu affaire à un valet de bourreau.

— Tonnerre! hurla-t-il après un nouvel effort infructueux, si ça a du bon sens de faire de pareils nœuds! Quo je les rattrape, les canailles qui m'ont ficelé comme un saucisson, et...

— Chut!... fit Assaverte.

— Qu'est-ce qu'il y a encore?

— Tais-toi donc, j'entends un bruit sourd dans la paroi du silo; quelque animal creuse par

cident Léon Say. L'opinion des parlementaires au fait des dessous de la politique est que le « rabiboilage » de mardi ne sera pas de longue durée et que le ministre des finances ne tardera pas à se retirer définitivement.

L'incident de ces deux jours derniers ne serait donc que le prélude d'une nouvelle crise qui s'ouvrira dans un avenir prochain.

Le National ne croit pas non plus à la solidité de l'accord de la majorité avec M. Léon Say.

On regrette, dit-il, dans les rangs de la majorité républicaine, que M. de Freycinet ne soit pas intervenu dans le débat. On trouve que ce silence met en question l'homogénéité du cabinet, et que la dislocation du cabinet, si fort désirée par les gambettistes et les députés nuances Clémenceau et Lockroy, pourrait bien n'être que retardée.

Nous trouvons dans le *Revolte*, journal socialiste publié à Genève, des informations assez curieuses sur l'Irlande, qui confirment nos précédentes appréciations.

Il existe, paraît-il, en Irlande, en dehors de la Ligue agraire et du parti féniat, une société secrète dont tous les membres sont liés par des serments terribles qu'ils doivent garder sous peine de mort. Cette société condamne les fonctionnaires qu'elle a à craindre, et fait exécuter ses arrêts, comme un nouveau tribunal de la Sainte-Wehme. Son centre d'action, ses chefs, sa hiérarchie sont inconnus ; il est presque impossible de la saisir.

C'est elle qui doit être responsable de tous les crimes commis en Irlande.

Les membres de cette association secrète sont appelés *Ribbon men*.

Nous trouvons dans le *Standard* une correspondance de New-York qui nous autorise à penser que cette secte a des ramifications et peut-être son siège central en Amérique.

Dernièrement, un appel a été adressé aux révolutionnaires irlandais par la *Confrérie féniat des Etats-Unis*; et nous trouvons dans ce document les doctrines les plus infâmes et les excitations les plus claires à la destruction de tout ordre social. Quoique la secte américaine porte encore le nom de *féniats* et non pas celui de *Ribbon men*, son but et ses procédés sont absolument les mêmes. Voici ce que nous lisons dans ce document :

« Eveille-toi, lève-toi, conclave solennel et mystérieux, continue à augmenter les forces, exalte-toi ! Epée, incendie, glaive, et vous autres ressources considérables de la civilisation, venez au secours de notre haine invincible contre un ennemi héréditaire, impitoyable, infatigable, pour la destruction duquel nous devons employer, tant qu'il nous reste un souffle de vie, tous les moyens dont dispose l'énergie humaine. »

Il y a là une excitation manifeste à tous les crimes, à l'incendie, à l'assassinat, par tous les moyens que fournit la civilisation moderne, absolument comme dans les proclamations nihilistes ou socialistes de tous pays.

Nous devons donc tenir pour vraies les

à sans doute !... Oh ! fit tout à coup le misérable, la légende de silo serait-elle donc vraie ?

Et il fixait des yeux hagards sur la partie de la paroi derrière laquelle le bruit se produisait, s'attendant à y voir paraître la tête hideuse d'un serpent.

— Pardon, au secours ! au secours ! criait-il.

Philoctète ne pouvait rien comprendre à cet effroi subit.

— Mais qu'a-t-il donc, cet enragé ?

— Là, là, tu ne vois pas ? Le serpent, le serpent ! continuait le misérable qui croyait voir réellement le monstre que son imagination surexcitée lui représentait.

— Où cela, un serpent ? dit Philoctète, qui sentit à son tour un frisson le glacer. Eh ! pas de farces, là-haut ! je déteste ces bêtes-là.

Et, ce disant, il fit un si furieux effort qu'une des cordes qui enserraient ses poignets se rompit et, quelques secondes après, non sans avoir sacrifié plusieurs lambeaux de sa chair, il était débarrassé de ses liens.

— Ah ! fit-il alors en poussant un soupir qui fit vibrer les dernières couches d'air emmagasinées dans le silo, cela va mieux. Maintenant, nous allons bien voir.

Quant à Assaverte, ses jambes avaient fléchi et il était accroupi dans le fond du trou, dont sa tête vacillante heurtait les parois.

informations du *Revolte*, de Genève, puisqu'elles sont confirmées en partie par celles que publient des journaux anglais et américains.

#### UN SOUS-PREFET DE LA REPUBLIQUE.

M. de Larade, sous-préfet de Saint-Calais, révoqué par décision ministérielle du 14 mai, s'était rendu, paraît-il, coupable de malversation. D'après le *Citoyen*, M. de Larade avait détourné à son profit les fonds dits d'extrême misère et les gratifications destinées aux employés. Le *Citoyen* ajoute :

« Ce fonctionnaire peu délicat a été révoqué. Mais, dans cette conjoncture où l'honneur de l'administration française est en jeu, nous pensons que la révocation est une manière d'étouffer le scandale et que, pour l'honneur et pour la dignité extérieure des gouvernants actuels, il vaudrait mieux que les scandales de cette nature ne fussent pas étouffés. »

M. de Larade avait été chef de cabinet de M. Chopron, le préfet légendaire de la Nièvre et de la Sarthe, actuellement préfet de Lot-et-Garonne.

M. Chopron protégeait particulièrement M. de Larade, et lui avait fait donner à 25 ans la sous-préfecture de Saint-Calais !

Il y a peu de temps, ce jeune homme, s'exerçant à combattre brutalement les conservateurs, faisait révoquer un fonctionnaire, vieux serviteur de l'Etat, qui avait eu la grave tort de ne pas saluer assez bas M. de Larade !

« Je suis le premier magistrat de la République à Saint-Calais, écrivait à ce propos M. de Larade, ET J'ENTENDS QUE PERSONNE NE ME MANQUE DE RESPECT ! »

Bien trouvé, n'est-ce pas ? Mais il est fâcheux que ce jeune homme n'ait pas exigé le respect plus longtemps.

Pauvre République ! Triste personnel !

### ÉTRANGER

La Sublime-Porte ne renonce pas à ses projets d'intervention militaire, mais elle veut bien pour éviter des complications se contenter d'envoyer au Caire trois représentants du Sultan qui assisteront le khédive dans l'administration de l'Égypte. Il y aura un représentant militaire, un représentant financier et un représentant diplomatique. Ces trois personnages assisteront à tous les conseils de ministres sous la présidence du khédive et émettront leurs avis sur toutes les questions pendantes.

Les choses en sont venues à ce point, au Caire, que Tewfik-Pacha, sentant sa sécurité personnelle menacée, est à la veille d'abandonner le Caire, sa capitale, pour se mettre en sûreté à Alexandrie, sous la protection des escadres combinées.

Jusqu'à présent, les cabinets français et anglais n'ont point signifié d'ultimatum au gouvernement.

— Poule mouillée, va, murmura Philoctète en le débarrassant de ses liens dont il le cinglait de temps à autre, dans le but charitable de rétablir la circulation. Parlez-moi d'un coquin pour être lâche.

Dependant le bruit sourd qui avait si fort effrayé le Maltais continuait.

— Voyons, reprit l'ordonnance, il faut aller au-devant des visiteurs. Les hommes seront les bienvenus, les serpents mieux encore, car il fait diablement froid ici.

Les prisonniers étaient enfermés depuis dix heures et il était bien permis à Philoctète, très-régulier dans ses habitudes, surtout celles des repas, de se sentir en appétit.

Ramassant une pierre aigüe qu'il trouva à ses pieds, il se mit à creuser du côté d'où venait le bruit. Le tuf rocailleux était dur et le mineur improvisé en fit venu difficilement à ses fins. Toutefois les bruits du dehors commençaient à arriver plus distincts et bientôt Philoctète crut entendre comme un bruissement métallique.

— Diantre ! fit-il, aurions-nous affaire à un serpent gardien de trésors. Ce serait trouver la pie au nid.

Les exclamations de Philoctète, et la cuisson des coups de corde que celui-ci lui avait administrés en guise de réactif, avaient fini par tirer Assaverte de sa torpeur.

Les nouvelles d'Égypte sont graves. Arabi reprend une attitude menaçante. Il aurait déclaré aux consuls que le pays était avec lui et se montrait favorable à une résistance éternelle.

Le ministère égyptien continue ses préparatifs militaires. On a fait jurer aux généraux de défendre le gouvernement contre toute intervention.

Les cheiks bédouins ont refusé de s'engager à l'intervention turque.

Les escadres s'approvisionnent pour trois mois.

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 mai.

La démission de notre ministre des finances n'est pas maintenue. Cette nouvelle est accueillie avec une vive satisfaction par notre marché. Mais nos fonds publics, fermes au début, sont l'objet de quelques réalisations pendant la séance.

Le 3 0/0, 83.95 et 83.85. L'amortissable, 84.15 et 83.97. Le 5 0/0, 117.05 et 116.95.

Notons la fermeté soutenue des fonds étrangers :

Le Turc à 13.50, l'italien à 90.80.

Parmi les nombreuses sociétés de crédit, la Banque de France ouvre à 5.500.

Le Crédit Foncier est en progrès à 1,540.

Cette société reçoit de nombreuses demandes d'obligations foncières à 480 fr. qui donnent un revenu de plus de 4 0/0.

Les Magasins Généraux de France font 565, et la Foncière de France et d'Algérie 500. Ces deux valeurs très-solides méritent de fixer l'attention des capitalistes.

Les actions de la Société Française Financière sont en reprise sensible sur les cours auxquels elles ont été tout dernièrement précipitées : on cote 650. La mise en paiement d'un coupon de 40 fr., complément du dividende, affirme la bonne situation de la société.

Le monde financier accueille froidement et sans y accorder même aucune attention les émissions faites par un soi-disant Crédit Foncier Argentin qui, disons-le de suite, n'a aucune attache ni ressemblance avec notre Crédit Foncier.

Affaires suivies sur le Crédit de France, les demandes prennent plus d'importance et seront considérables avant peu.

Nous ne cessons d'attirer l'attention des capitalistes sur les actions des Mines d'Agulhas, certains que nous sommes qu'en achetant aux cours actuels de 550, l'épargne fait une bonne affaire.

Lyon, 1,720 ; Orléans, 1,325.

### Chronique militaire.

M. le général du Barail achève en ce moment un article très-étendu, où il examine l'état actuel de la cavalerie française, le rôle qui lui convient, la tactique qu'elle devrait suivre et les réformes qu'il serait bon d'opérer dans ses règlements.

Cet article sera prochainement publié dans une grande revue. (Reforme.)

#### LES TRAVAILLEURS MILITAIRES.

À la date du 6 mai, M. le général commandant le 9<sup>e</sup> corps d'armée a adressé au préfet d'Indre-et-Loire la lettre suivante, relativement aux travailleurs militaires pour les récoltes :

« Monsieur le préfet, En prévision des demandes qui vous seraient adressées dans le but de maintenir ces travailleurs militaires français mis cette année à la disposition de cultivateurs, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il ne me sera pas possible de donner suite à ces demandes, sauf dans des cas tout à fait exceptionnels, au sujet desquels MM. les généraux ont reçu des instructions. En raison du maintien en Algérie et de la faiblesse des effectifs restant sur le territoire, il y aurait les plus graves inconvénients à distraire des hommes de leur camp pendant la belle saison. Malgré tout l'intérêt qui s'attache à ces travaux agricoles, je ne saurais donc reconnaître l'importance de ces demandes, mais aux nécessités du service et de l'instruction des troupes. »

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### THÉÂTRE DE SAUMUR.

M. A. Delétraz, directeur-administrateur des Tournées artistiques de M<sup>me</sup> MÉA, l'Océan, nous informe qu'une représentation de la pièce en vogue du Gymnase, *Madame Caverlet*, d'Émile Augier, sera donnée le samedi prochain 31 mai à Saumur.

Le rôle de *Madame Caverlet* sera tenu par M<sup>me</sup> Méa, l'excellente comédienne dernièrement à obtenu tant de succès sur notre scène dans *Serge Panine*.

#### RISQUES LOCATIFS.

Le Sénat a voté avant-hier une loi votée par la Chambre ; en voici l'article qui :

« L'article 1734 du Code civil est modifié ainsi qu'il suit : Si une maison est habitée par plusieurs locataires, tous sont responsables de l'incendie ainsi que le bailleur, celui-ci y habite également, et chacun en proportion de la valeur de la partie qu'il occupe à moins qu'il ne prouve que l'incendie a commencé dans l'habitation de l'un d'eux auquel cas celui-là est seul tenu ; ou qu'un ou quelques-uns ne prouvent que l'incendie a pu commencer chez eux, auquel cas ceux-là n'en sont pas tenus. »

#### ANGERS.

Mardi soir, à huit heures et demie, au lieu de la réception de la Société Sainte-Cécile qui nous revenait de Nantes avec les lauréats cueillis au concours musical. La musique municipale, qui s'était rendue à la rencontre des chanteurs, a exécuté un morceau redoublé sur le quai de la gare. Des bouquets et une couronne ont été offerts aux arrivants.

La bannière était ornée de la couronne vermeil et de la médaille obtenues aux concours.

bivouac au sud de Dra-el-Achel.

Et nous sommes entièrement de leur avis. Philoctète fut sur le point de laisser tomber pierre avec laquelle il fouillait si furieusement, et si l'obscurité du silo n'avait été aussi profonde, on eût pu voir son visage pâlir sous sa couche de bile.

— Bah ! tant pis, fit-il enfin. Il faut sortir à tout prix.

Et il se remit à creuser. De l'autre côté le bruit avait cessé, et ce bruit Philoctète regrettait maintenant de ne plus l'entendre.

Il approcha sa bouche de l'ouverture et se mit à crier :

— Y a-t-il quelqu'un là-dedans ? Une minute, un siècle s'écoula. Puis, enfin, une voix à peine perceptible fit entendre quelques paroles dont Philoctète ne put saisir le sens. (A suivre.)

### Maximes et Pensées.

Les républiques qui veulent durer doivent respecter toutes choses, maintenir la religion, en respectant les cérémonies extérieures et les autres choses du plus profond respect, car il n'est pas de plus sûr de la ruine d'un Etat qu'une profanation de lui voir mépriser le culte divin. (A suivre.)

Le cortège s'est mis en marche en suivant la ligne des boulevards jusqu'au Jardin du Mail, où la Société Sainte-Cécile a chanté le morceau couronné, le *Chant du Soldat*, de Dietrich, parfaitement dirigé par M. Martel, qui avait suppléé, dans tout le travail de la préparation du concours, M. Goubaud, malade.

Notons ici ce fait, que ce chœur du concours était d'une difficulté sérieuse, et qu'il avait été imposé à la division d'excellence. Or, on sait que la Société Sainte-Cécile ne concourait encore qu'en première division. Nous ne pouvons donc qu'être d'autant plus fiers de nos chanteurs qui ont si bien réussi dans leur interprétation.

Il est bon d'ajouter encore que le premier prix de lecture a été accordé avec félicitations du jury.

A d'autres concours maintenant, et nous ne doutons pas du succès de notre vaillante Société. *(Journal de Maine-et-Loire.)*

### LES COURSES DE VÉLOCIPÈDES A ANGERS.

Voici les résultats officiels des courses de vélocipèdes données par le Vélocipe-Club d'Angers, les 18 et 21 mai 1882 :

#### COURSE DU JEUDI 18 MAI. — VITESSE.

Seniores (2,900 mètres). — 1 Delisse, vitesse à la seconde, 7 m. 40. 2 Aubry, 7 m. 35. 3 Baudrier, 7 m. 33. 4 Rolo, 7 m. 29.

Enfants. — 1 Coltereau. 2 Diard. 3 Vengeau. Handicap (2,900 mètres). — 1 Charles Terront. 2 Jules Terront. 3 Delisse.

La vitesse n'a pas été calculée par suite d'un accident au départ à M. de Civry et M. Duncan.

Consolation. — 1 Grugeard. 2 Pagis. 3 Davy. 4 Benoîte.

Triocycles. — 1 De Civry. 2 Delisse. 5 Jules Terront.

Juniors (1,450 mètres). — 1 Charron, vitesse à la seconde, 7 m. 29. 2 Priou, 7 m. 27. 3 Rolo, 7 m. 26. 4 Cadeot, 7 m. 21.

Concours international (5,650 mètres). — 1 De Civry, vitesse à la seconde, 7 m. 80. 2 Duncan, champion de Middlesex (Angleterre), 7 m. 79. 3 Charles Terront, 7 m. 77. 4 Jules Terront, 7 m. 40. 5 Aubry, 7 m. 39.

Course à pied (plate). — 1 Pagis. 2 Lejeune. 3 Dussart. 4 Chérier.

Course à pied (obstacles). — 1 Pagis. 2 Dussart. 3 Béjeau.

#### DIMANCHE 21 MAI. — COURSE DE FOND.

Durée de la course : quatre heures, par suite du mauvais état de la piste.

1 Charles Terront, 83 k. 520, soit 20 k. 620 à l'heure.

2 De Civry, 83 k. 520, soit 20 k. 620 à l'heure.

3 Duncan, champion anglais, 82 k. 080, soit 20 k. 265 à l'heure.

4 Grugeard, 80 k. 640, soit 19 k. 950 à l'heure.

5 Delisse, 80 k. 635, soit 19 k. 945 à l'heure.

M. de Civry est arrivé à 20 c. de M. Ch. Terront.

Grand Match. — 1 Charles Terront. 2 Aubry.

#### L'INCENDIE DE LOUDUN.

Le *Courrier de la Vienne* donne les détails suivants sur l'incendie dont nous avons parlé hier :

« Vendredi soir, entre 10 et 14 heures, un violent incendie se déclarait à Loudun, dans l'auberge du Chêne-Vert, appartenant aux époux Bertin.

En peu de temps, le feu fit des progrès rapides et gagna ensuite les bâtiments de la boulangerie Doré, dont il ne reste plus, aujourd'hui, que les murailles calcinées.

Les dégâts sont très importants. Ils sont couverts par plusieurs assurances.

On attribue ce sinistre à l'imprudance de la domestique des époux Bertin, qui, paraît-il, s'est endormie après avoir déposé une bougie allumée près de sa garde-robe.

Fort heureusement pour les Loudunais, vendredi dernier la seconde colonne du 2<sup>e</sup> régiment, se rendant à Angers, se trouvait de passage dans cette ville. Aux premiers cris d'alarme, M. le lieutenant-colonel de ce régiment, suivi du corps d'officiers et de ses hommes, se dirigeaient au pas gymnastique sur le lieu du sinistre, et, aidés de la population, se mettaient à l'œuvre pour combattre le fléau.

Grâce aux énergiques efforts et au dévouement de la troupe et d'un grand nombre de citoyens que nous regrettons de ne pouvoir nommer, on parvint non-seulement à éteindre le feu, mais à préserver de toute atteinte les magasins d'épicerie de la maison Kalb, un instant menacés.

Plusieurs militaires se sont particulièrement distingués.

» Mais à Loudun les choses ne se passent pas comme ailleurs. Lorsqu'on veut organiser les secours, il a fallu recourir aux réservoirs particuliers, les tuyaux des pompes ne s'adaptant pas aux prises d'eau.

#### NANTES.

Le *Phare de la Loire* constate que le festival de Nantes a manqué de *Marseillaise*. Qui l'eût cru ? On venait d'exécuter le *Chant du Soldat*, de Bisch, conduit par l'auteur lui-même, chanté par tous les orphéons, avec accompagnement de toutes les musiques ; à ce moment le public (?) a réclamé à grands cris la *Marseillaise*. Mais point de *Marseillaise*.

« Renseignements pris, dit le *Phare*, c'est par une raison toute matérielle que la *Marseillaise* n'a pu être exécutée. Toutes les musiques n'ont pas la même partition de notre chant national, par suite de la modestie de MM. les faiseurs de partition, qui ne craignent pas de l'assaisonner chacun à la sauce de son goût. Ces messieurs ont fait de notre chant national des introductions diverses et l'ont accompagné d'une *coda* qui parfois rappelle le pas redoublé le plus banal et d'autres fois une vulgaire polka.

Il serait bon, pensons nous, que le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts fit établir un *texte officiel* de la *Marseillaise* et le mit à la disposition de tous les corps de musique.

Voilà le beau idéal : un *texte officiel* de la *Marseillaise*, imposé ne varietur.

#### On lit dans le *Phare de la Loire* :

« Un incident, des plus regrettables à tous les points de vue, s'est produit au moment où la musique de *Saint-Symphorien* (1), qui est de première force, venait de remporter les trois premiers prix ; elle a été l'objet d'une manifestation tumultueuse et malveillante de la part de ses concurrents moins favorisés. C'est là un manque de tact des plus fâcheux, d'autant que cette Société toute rurale est dirigée par un ecclésiastique et que la manifestation pouvait dès lors paraître inspirée par une animosité d'un caractère tout différent.

La musique de *Saint-Symphorien* avait droit, de la part de ses concurrents, à la courtoisie la plus absolue, et nous aimons à penser que ceux, quels qu'ils soient, qui se sont rendus coupables de cet acte d'intolérance doivent aujourd'hui être les premiers à le regretter. Le jury s'était d'ailleurs immédiatement interposé pour mettre un terme à cette manifestation.

Un prêtre, des *rurales* sont insultés pour avoir montré plus de talent que leurs concurrents ! N'est-ce pas odieux !

#### VENDOMÈME.

Mieux inspirés que les municipalités de Montoire, de Lunay et de plusieurs autres communes de l'arrondissement, qui ont interdit les processions, les conseillers municipaux de Vendôme ont décidé, à une voix de majorité, le maintien du *statu quo* ; les processions de la Fête-Dieu pourront donc, comme les années précédentes, parcourir les rues de notre ville. *(Le Loir.)*

#### LORIENT.

Le Conseil municipal de Lorient vient de montrer qu'il ne partage pas l'horreur de certains républicains pour la liberté.

Il s'agissait, dit le *Morbihanais*, de supprimer les processions de la Fête-Dieu. La proposition, faite par un conseiller, a été repoussée avec perte, ainsi que le constate le compte-rendu sommaire de la séance de lundi qui nous est communiqué. On y lit, en effet :

« Une question relative aux processions, posée par M. Corven, a été discutée et le Conseil a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Conseil, après des explications fournies par l'administration et en présence des termes formels de la loi, confiant dans les mesures déjà prises par le Maire, passe à l'ordre du jour. »

La municipalité de Lorient et le Conseil municipal ont droit aux félicitations et à

(1) *Saint-Symphorien* est une commune de 700 habitants, près Niort.

la reconnaissance de tous les amis de la liberté.

#### CHRONIQUE THÉÂTRALE.

GRAND THÉÂTRE D'ANGERS. — M<sup>lle</sup> Agar, de la Comédie-Française, jouera dimanche prochain 28 mai, au théâtre d'Angers, *Marie Tudor*, de Victor Hugo.

M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt est rentrée dimanche à Paris. Elle a répété lundi la *Dame aux Camélias*, au foyer des Variétés, avec les autres artistes qui joueront cette pièce à la Gaité.

M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt est engagée au Vaudeville, à raison de 4,000 francs par soirée, pour jouer trois pièces. La première est un drame de M. Victorien Sardou ; la seconde sera la *Dame aux Camélias* ; la troisième n'est pas encore connue. Entre les représentations de chacune de ces pièces, M<sup>lle</sup> Sarah Bernhardt aura son entière liberté, et elle en usera pour donner des représentations en province et à l'étranger. Elle compte même jouer à Paris un drame inédit de M<sup>lle</sup> Arnault, intitulé *Jane Gray*. Si aucun directeur ne veut recevoir ce drame, M<sup>lle</sup> Bernhardt louera un théâtre et montera la pièce à ses risques et périls.

À la fin de ce mois, les portes d'un certain nombre de théâtres parisiens seront closes.

L'Odéon, les Variétés, le Gymnase, les Bouffes, la Gaité, la Renaissance, l'Ambigu, les Nouveautés, la Comédie-Parissienne, les Folies-Dramatiques, l'Athénée, le théâtre Cluny et les Bouffes-du-Nord ouvrent le feu, ou — plus exactement — ferment devant les yeux solitaires.

À la vérité, quatre théâtres sur les treize qui ferment seront rouverts dès le 4<sup>er</sup> juin pour des exploitations d'été, mais avec d'autres troupes et avec d'autres directeurs, le tout assez éphémère ; la Gaité sera dirigée par M. Louis Figuié pour *Denis Papin*, — l'Ambigu par MM. Vast-Ricouard pour deux vaudevilles, — la Comédie-Parissienne par M. Bisson pour 115, *rue Pigalle*, — et les Folies par M. Cantin pour la *Mascotte*.

Les Variétés fermeront, comme à l'ordinaire, le 31 mai prochain, au grand regret de M. Bertrand, qui aurait voulu prolonger *Lili* jusqu'au Grand Prix. Mais M<sup>lle</sup> Judic est attendue à Lyon le 4<sup>er</sup> juin.

Quelques journaux ont publié des renseignements inexacts sur les appointements des principaux artistes de l'Opéra. Voici les chiffres exacts :

M<sup>lle</sup> Krauss gagne 45,000 fr. par mois. Elle a quatre mois de congé. Elle gagne donc 120,000 fr. pour huit mois.

M<sup>lle</sup> Salla gagne 40,000 fr. par mois, avec deux mois de congé, cette année, soit 100,000 fr.

M<sup>lle</sup> Richard gagne 3,000 fr., avec un mois de congé, soit 33,000 fr.

M. Lassalle gagne 12,000 fr., avec trois mois et demi de congé.

M. Maurel gagne 40,000 fr. par mois, mais il ne donne à l'Opéra que cinq mois par année.

M. Villaret gagne 5,000, soit 60,000 fr., et M. Sellier 55,000 fr.

#### Faits divers.

Tous les conseils municipaux ne se ressemblent pas. Celui de Dieppe vient de voter une rente viagère de 800 fr. au frère Gay, pour avoir dirigé pendant cinquante-deux ans les écoles des Frères de la ville.

*Un centenaire.* — Un habitant de Caen, M. Bouillie, vient d'entrer dans sa cent deuxième année. M. Bouillie, qui, malgré son grand âge, jouit de toutes ses facultés, a été cinq fois président du tribunal de commerce, quinze ans membre de la chambre consulaire, vingt-trois ans administrateur des hospices. Il est médaillé de Sainte-Hélène et chevalier de la Légion-d'Honneur depuis trente ans.

*Mort d'un crocheteur.* — On écrit de Dunkerque :

« Encore un crocheteur que le doigt de Dieu vient de toucher. Le serrurier qui, en novembre 1880, crocheta les portes du couvent des Redemptoristes, a été frappé d'une mort foudroyante. »

#### LA GELÉE, LA NEIGE ET LA GRÊLE EN ITALIE.

Nous lisons dans l'*Engance* de Padoue du 18 :

« De violents orages se sont déchainés sur la province de la Vénétie.

» La neige est tombée en quantité surprenante sur les montagnes.

» A Cison, personne ne se rappelle avoir vu tomber tant de grêle.

» Dans quelques localités, il y en avait encore des tas deux jours après l'orage.

» Les dommages sont immenses. »

On lit dans la *Provincia*, de Brescia :

« Les sommets de plusieurs montagnes de la vallée Canonica sont couvertes de neige.

» Cela explique la recrudescence du froid. »

On lit dans le *Patriota*, de Pavie :

« Le vent, le froid, la gelée, la grêle ; voilà le triste cortège du mois de mai, le mois des brises tièdes.

» Ce matin encore, il a gelé au grand préjudice des arbres fruitiers et des vignes. »

#### Une horrible affaire d'empoisonnement a

vivement ému la population de Montpellier pendant les audiences de vendredi et de samedi dernier. Un fermier, nommé Daumur, était accusé d'avoir empoisonné sa belle-mère, sa femme et sa maîtresse.

Après une plaidoirie de M<sup>re</sup> Agniel, qui n'a pas duré moins de quatorze heures, les jurés ont rendu, samedi, vers une heure du matin, un verdict affirmatif mitigé par des circonstances atténuantes ; en conséquence, Daumur n'a été condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité.

*Hambourg.* — Un affreux événement s'est produit dans un faubourg de la ville.

Un employé, réduit à la misère la plus noire et sur le point de se voir expulsé du logement qu'il occupait avec sa famille, résolut de mourir avec les siens.

L'insensé fit partager cette idée à sa femme, âgée de vingt-sept ans, et ils exécutèrent leur effroyable projet.

Le père, la mère, les deux enfants, dont l'un avait six ans et l'autre trois ans, ont été trouvés empoisonnés.

Les quatre cadavres reposaient dans le même lit.

#### Théâtre de Saumur.

MERCREDI 31 mai 1882.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Avec le concours de :

#### M<sup>lle</sup> MÉA

Pensionnaire du théâtre national de l'Odéon,

M<sup>lle</sup> Jane MÉA, M. DEMANNE, M. TERSANT, M. P. VERRET, du théâtre du Gymnase ; M. FRANCIS, M. PAILLON.

Le nouveau succès du Gymnase

#### MADAME CAVERLET

Pièce en 4 actes, de M. Émile AUGIER, de l'Académie française.

M<sup>lle</sup> MÉA jouera le rôle de *Madame Caverlet*.

#### Distribution :

Rodolphe Caverlet.....	MM. Francis.
Henri Mairson.....	Tersant.
Bargé.....	Demanne.
Raymond, son fils.....	P. Veret.
Henriette Caverlet.....	M <sup>lle</sup> MÉA.
Fanny Mairson.....	J. Mèa.
Mairson.....	MM. Paillon.
Un domestique.....	Duclos.

Le spectacle commencera par :

*Le Post-Scriptum*, joué par M. Tersant et M<sup>lle</sup> J. Mèa.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/2.

*Madame Caverlet* commencera à 9 h. précises.

*L'itinéraire de la Tournée étant irrévocablement fixé, il ne sera donné qu'une seule représentation.*

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**Marché de Saumur du 20 mai**  
Blé comm. (Ph.) 23 25 Huile de noix 50 125 —  
From. 1<sup>re</sup> q. (Ph.) 23 — Huile chenev 50 —  
Froment (Ph.) 77 — Graine tréfle 50 —  
Halle, moy. 77 22 84 — Luzerne 50 —  
Seigle . . . . . 75 13 50 Foin (dr. c.) 780 85 —  
Orge . . . . . 65 13 97 Luzerne 780 80 —  
Avoine h. bar. 50 40 50 Paille — 780 50 —  
Fèves . . . . . 75 17 — Amandes . . . 50 —  
Pois blancs . . . 80 40 — Cire jaune . . . 50 —  
— rouges . . . 80 32 — Chanvres 1<sup>re</sup> —  
Colza . . . . . 65 — qualité (52 k. 500) —  
Chenevis . . . . 50 13 — 2<sup>e</sup> — —  
Farine, culas. 157 61 — 3<sup>e</sup> — —**COURS DES VINS.**  
BLANCS (2 hect. 30).  
Coteaux de Saumur, 1881, 1<sup>re</sup> qualité 100 à 120  
Id. 1881, 2<sup>e</sup> id. 100 à 120  
Ordin., envir. de Saumur 1881, 1<sup>re</sup> id. 100 à 120  
Id. 1881, 2<sup>e</sup> id. 100 à 120  
Saint-Léger et environs 1881, 1<sup>re</sup> id. 105 à 120  
Id. 1881, 2<sup>e</sup> id. 100 à 120  
Le Puy-N.-B. et environs 1881, 1<sup>re</sup> id. 85 à 120  
Id. 1881, 2<sup>e</sup> id. 80 à 120  
La Vienne, 1881, 1<sup>re</sup> id. 75 à 120  
ROUGES (2 hect. 20).  
Souzay et environs, 1881 150 à 160  
Id. 1881 150 à 160  
Champigny, 1881 1<sup>re</sup> qualité 150 à 200  
Id. 1881, 2<sup>e</sup> id. 150 à 200  
Id. 1881, 3<sup>e</sup> id. 150 à 200  
Varrains, 1881, 1<sup>re</sup> id. 125 à 130  
Varrains, 1881, 2<sup>e</sup> id. 125 à 130  
Bourguell, 1881, 1<sup>re</sup> qualité 150 à 165  
Id. 1881, 2<sup>e</sup> id. 150 à 165  
Id. 1881, 3<sup>e</sup> id. 150 à 165  
Restigné 1881, 1<sup>re</sup> id. 140 à 145  
Id. 1881, 2<sup>e</sup> id. 140 à 145  
Chinon, 1881, 1<sup>re</sup> id. 140 à 150  
Id. 1881, 2<sup>e</sup> id. 135 à 150  
Id. 1881, 3<sup>e</sup> id. 135 à 150  
Id. 1881, 4<sup>e</sup> id. 135 à 150**FAVEUR SPÉCIALE**

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

**LANTERNE D'ARLEQUIN**

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,  
rue Jacob, 56, à PARIS.**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.4<sup>e</sup> édition, avec un gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**LES FRÈRES MAHON**, médecins spécialistes, obtiennent mille guérisons par an, en terminant les Maladies de la peau et du cuir chevelu, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital de Saumur le même jour les malades particuliers, et à Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Sa Pharmacie à Saumur, à la pharmacie GABLIN, — Concessions à Paris, rue de Rivoli, 30.**CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin	10 h. 31 matin.	8 h. 42 matin.
8 — 25 —	— — — — —	11 h. 13 —
11 15 —	7 — 39 soir.	— — — —
1 17 soir.	4 — 55 —	— — — —
4 55 —	— — — —	— — — —
7 50 —	11 — 48 —	— — — —

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTEUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 18 matin.	9 h. 50 —
18 35 —	5 — 17 soir.	6 — 30 —
2 13 soir.	3 — 50 —	4 — 43 —
6 45 —	10 47 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 MAI 1882.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précède.		Dernier cours.	Clôture précède.		Dernier cours.	Clôture précède.	
3 % . . . . .	83 70	83 70	Nord . . . . .	2130	2110			
3 % amortissable . . . . .	84	83 80	Orléans . . . . .	1315	1300			
3 % amortissable nouveau . . . . .	84	83 80	Ouest . . . . .	809	800			
4 1/2 % . . . . .	112	111 50	Compagnie parisienne du Gaz . . . . .	1627 50	1625			
5 % . . . . .	116 85	116 55	Canal de Suez . . . . .	2795	2785			
Obligations du Trésor . . . . .	515	513	C. gén. Transatlantique . . . . .	530	535			
Obligations du Trésor nouvelles . . . . .	518	518						
Banque de France . . . . .	5460	5450						
Comptoir d'escompte . . . . .	1050	1035						
Credit Foncier, act. 500 fr. . . . .	1535	1510						
Credit de France . . . . .	270	275						
Credit mobilier . . . . .	570	570						
Est . . . . .	752	752 50						
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	1712	1700						
Midi . . . . .	1300	1289						

OBLIGATIONS.			OBLIGATIONS.			OBLIGATIONS.		
Dernier cours.	Clôture précède.		Dernier cours.	Clôture précède.		Dernier cours.	Clôture précède.	
Ville de Paris, oblg. 1855-1860 . . . . .	503	505						
— 1865, 4 % . . . . .	525	520						
— 1869, 3 % . . . . .	402	402						
— 1871, 3 % . . . . .	396	396						
— 1875, 4 % . . . . .	511	511 25						
— 1876, 4 % . . . . .	510	510						

OBLIGATIONS.			OBLIGATIONS.			OBLIGATIONS.		
Dernier cours.	Clôture précède.		Dernier cours.	Clôture précède.		Dernier cours.	Clôture précède.	
Dép. de la Seine, emprunt 1857 . . . . .	236	236 50						
Obligations foncières 1877 . . . . .	37	37						
Obligations communales 1879 . . . . .	443	50 445						
Obligat. foncières 1879 3 % . . . . .	439	50 439 50						
Est . . . . .	380	380						
Midi . . . . .	378	377 50						
Nord . . . . .	379	75 380						
Orléans . . . . .	376	50 377						
Ouest . . . . .	376	376						
Paris-Lyon-Méditerranée . . . . .	376	377						
Paris-Bourbonnais . . . . .	376	375						
Canal de Suez . . . . .	565	570						

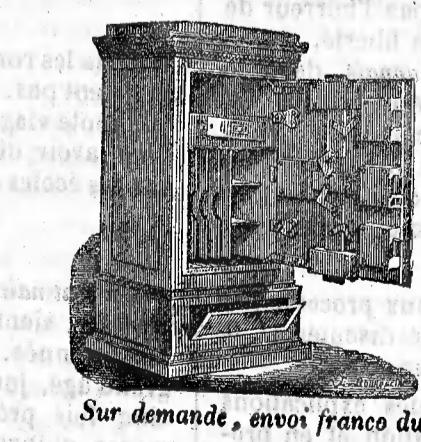
**GARE DE SAUMUR.****CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		
3 heures 6 minutes du matin, express-poste.		
6 — 45 — — — — —		
8 — 56 — — — — —		
1 — 25 — — — — —		
7 — 32 — — — — —		
3 — 15 — — — — —		
10 — 37 — — — — —		

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		
9 — 21 — — — — —		
9 — 43 — — — — —		
12 — 40 — — — — —		
4 — 44 — — — — —		
10 — 28 — — — — —		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Élude de M<sup>e</sup> PUIBARAUD, notaire à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).**A VENDRE**  
**LA PORTION DIVISE**  
Ci-après désignée  
**DE LA BELLE PROPRIÉTÉ**  
DE  
**CHAUSSAC**  
Située bourg et commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre.Elle comprend :  
Moulin à eau sur la rive droite de la Sèvre Nantaise, ayant trois paires de meules, grand nettoyage, bluterie et diviseur ;  
Bonne chute d'eau, dont la chaussée appartient en entier à la propriété et n'est grevée d'aucune servitude au profit de tiers ;  
Maison d'habitation, composée de quatre chambre au rez-de-chaussée et quatre chambres au premier étage ;  
Remise, écuries, toits à bestiaux et greniers à fourrages ;  
Près et jardins de première qualité, contenant environ deux hectares cinquante ares, et entourés de tous côtés le moulin et les bâtiments d'habitation et d'exploitation ;  
Le tout forme un seul tenant et est compris entre la Sèvre Nantaise et le chemin vicinal de grande communication de Cholet à Saint-Prouan.  
La facilité d'exploitation de la propriété, ses larges abords sur la rivière, sa proximité du bourg de Saint-Laurent et des villages du Chiron et de la Trique, et son peu de distance des chemins de fer construits ou projetés, rendent l'immeuble à vendre éminemment favorable à l'établissement de toute importante industrie.  
Entrée en jouissance immédiate.  
Pour traiter et visiter la propriété, s'adresser à M. Pierre LEGÈRE père, propriétaire audit lieu de Chaussac.M<sup>e</sup> MÉHOUS demande un petit clerc.**A CÉDER**  
DE SUITE  
Pour cause de santé,  
**UN FONDS DE BOULANGERIE**  
Bien achalandé  
S'adresser au bureau du journal.**A VENDRE**  
**Tapisseries anciennes d'Aubusson**  
ET DES GOBELINS.  
S'adresser maison CHAUVET, à Varrains. (293)**A VENDRE**  
**Prairies artificielles**  
S'adresser à M. RIVAUD, à Saumur.**COMPTABLE** actif, travailleur, bonne écriture pour expéditionner, connaissant les diverses branches de comptabilité, désire un emploi.  
S'adresser à COULON-GABORY, à la Sablonnière, Saumur. (209)**UN JEUNE HOMME**, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.  
S'adresser au bureau du journal.**UNE MAISON** de Saumur, Vins, Eaux-de-Vie et Liquors, demande un représentant sérieux pour faire la place.  
S'adresser au bureau du journal.**LA CONFIANCE**  
Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes CONTRE LA GRÈLE  
2, rue Favart, à Paris.  
Capital : quatre millions de fr.  
La Compagnie est représentée dans tous les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton.  
Pour les demandes d'agences, s'adresser à la Direction générale, à Paris.**J.-A. FRESCO**  
**Chirurgien - Dentiste de Londres,**  
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.  
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

Sur demande, envoi franco du Tarif-Album. — En vente chez M. BRARD, quincaillier à Saumur.

**PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE****GRANDEUR NATURELLE,**  
Ressemblance et inaltérabilité garanties.  
**50 fr. avec le passe-partout.**  
Visiter les portraits rue Courcouronne, n<sup>o</sup> 4.

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgré

**COSMYDOR**

Les Hygiénistes de notre époque recommandent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgré, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé. Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.  
(En faire usage quotidiennement)  
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE  
Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

**SÉCURITÉ CONTRE LE VOL ET L'INCENDIE**  
**Coffres-Forts Incambustibles**  
Système BAUCHE, breveté S. G. D. G.  
Diplôme d'honneur, 20 Médailles d'Or et d'Argent aux Expositions  
G. et H. BAUCHE, fournisseurs du Ministère des Finances, de la Guerre, de la Marine, des Compagnies de Chemins de fer et des grandes Administrations financières.  
Plus de CENT COFFRES-FORTS restés dans des incendies violents ont restés intacts les papiers précieux, valeurs, livres de commerce, etc., qu'ils contenaient.  
**NOMBREUX CERTIFICATS.**  
**PRIX DE 22 A 2,000 FRANCS**  
Manufacture à Roims, Rue Boulart, 18 et 20  
Saumur, imprimerie de P. GODET.**L'EAU de SUZ** Vaccine de la Bouche  
Supprime INSTANTANÉMENT et TOUJOURS les MAUX de DENTS  
et, par conséquent, l'Extraction à l'Aurification.  
S'adresser à M. Besson, 40, Rue Ampère, PARIS.  
Se trouve à Saumur, chez MM. Besson, pharmacien, 58, place de la Bilange ; DÉCART, coiffeur ; BOUCHET, coiffeur, rue Saint-Jean.